Image not found or type unknown

# PV excès de vitesse en agglomération

Par **askatu64**, le **28/03/2010** à **21:28**

bonjour,
le 27/03/2010, j'ai été verbalisé pour excès de vitesse en sortie d'agglomération (72 mesuré, 67 retenu pour 50).
sur le PV, la case "date de la dernière vérification" n'a pas été renseignée par le gendarme.
Est ce suffisant pour faire annuler ce PV (coût + point) ?
merci de vos conseils,

Par **razor2**, le **28/03/2010** à **22:47**

Non ce n'est pas suffisant. Ce qui le serait, c'est si le cinémomètre n'avait pas été vérifié dans l'année écoulée. Mais ca, vous ne le sauriez qu'en contestant. C'est donc risqué de contester en pronostiquant que l'absence de date de vérification signifierait que l'appareil n'a pas été contrôlé réglementairement. Personnellement, je ne prendrai pas ce pari. Mais c'est vous qui voyez..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés